

REGLEMENT RELAIS 2015

- 1) **1) PARTICIPATION** : Epreuve ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve, médicalement apte à la pratique du sport cycliste. Seront acceptés sur le parcours de 90km les juniors. L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement n'ouvre droit à aucun remboursement. Les concurrents du relais ne seront pas intégrés dans le décompte du nombre de participants pour le classement du club le plus représenté.
- 2) RETRAIT DES DOSSARDS** : Pas d'envoi par la poste. Les dossards et puces électroniques seront à retirer à l'Espace Culturel de Gignac le Samedi 4 Avril 2015 de 14h à 18h et le dimanche 5 Avril 2015 de 7h à 9h.
- 3) Déroulement du relais** : cette nouvelle épreuve est simplement mise en place pour le 90km. Le premier relayeur portera à la fois un dossard et la plaque munie de la puce qu'il devra impérativement remettre au second relayeur (muni également d'un dossard) sous peine de ne pas être pris par le chronométrage au passage de la ligne (il est à signaler que le mode de fixation est très facile d'utilisation). Un couloir spécifique sera mis en place au niveau du ravitaillement de Soubès pour faciliter au maximum le moment du relais. Un classement scratch spécifique sera donné pour cette nouvelle épreuve relais (relais hommes, relais femmes, relais mixte). Les concurrents du relais ne pourront en aucun cas prétendre au classement scratch du 90 km individuel. Un parking sera possible sur la commune de Soubès pour le stationnement des véhicules des relayeurs.
- 4) VEHICULES SUIVEURS** : Seuls sont autorisées les véhicules de l'organisation. Les véhicules balais rouleront à la vitesse de 20km/h sur les deux parcours. Tout concurrent dépassé sera déclaré hors course. Il rendra son dossard, mais pourra poursuivre sa route sous son exclusive responsabilité.
- 5) DEPARTS – ARRIVEES** : Boulevard du Moulin à GignacDépart à 9h00 pour le 90 km toutes catégories.
- 6) OBLIGATIONS** : Se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux dans les communes traversées. Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Il devra avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives. Il devra fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant soit la photocopie de sa licence portant avis médical, soit un certificat médical datant de moins de 1 an spécifiant clairement l'aptitude à la compétition cycliste. Il devra porter un casque dès le contrôle de départ et cela tout au long de l'épreuve. Il devra se conformer à la réglementation fédérale F.F.C. et s'engager à restituer le matériel électronique de chronométrage.
- 7) INTERDICTIONS** : Les guidons dits de « Triathlète » ou tout type de prolongateur sont interdits. Les coureurs de série Nationale ne seront admis que sur le parcours de 138km.
- 8) ACCEPTATION DU REGLEMENT** : Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.
- 9) ASSURANCES** : Le Comité Départemental de Cyclisme de l'Hérault, organisateur de « L'Héraultaise Cyclo sportive La Roger Pigeon », a souscrit une assurance individuelle accident pour les non licenciés FFC, couvrant les dommages corporels pouvant survenir à l'occasion de la manifestation. Les conditions de cette garantie sont disponibles auprès du CD 34 Cyclisme.
- 10) LA C.N.I.L. ET INTERNET** : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de réserve et de rectification aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en vous adressant à Hérault Sport. Le participant accepte expressément que ces informations soient utilisées par Hérault Sport à des fins statistiques. Hérault Sport se réserve le droit de communiquer les dites informations à des tiers, sauf avis contraire de la part du participant.
- 11) DROIT D'IMAGE** : J'autorise expressément les organisateurs de « L'Héraultaise Cyclo sportive La Roger Pigeon », ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles je pourrai apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.